

La séance est ouverte à 9 heures 10, sous la présidence de [REDACTED]

[REDACTED]

Bonjour à tous. Avez-vous des déclarations liminaires ?

[REDACTED]

Dans un courrier adressé à Monsieur Pepy, Madame Lagarde, craignant une vague de suicides comme chez France Télécom, le met en garde sur les risques psychosociaux. La ministre préconise de modérer les réformes. Quelles sont les intentions de l'Entreprise quant à ce courrier et aux annonces de Monsieur Darcos concernant les mesures d'urgence relatives au stress ?

[REDACTED]

Le courrier de Madame Lagarde était adressé à l'ensemble des Présidents des entreprises publiques. En outre, plusieurs travaux sont en cours, sous l'égide de François Nogué et de ses équipes. L'agenda du CE de ce jour était trop serré pour recevoir l'intervention de François Wallach. Dès la prochaine séance, il vous présentera l'ensemble des dispositions et des mesures de veille qui existent dans l'Entreprise.

[REDACTED]

Quid de la modération des réformes ?

[REDACTED]

Pour le moment, nous les poursuivons. Nos réformes ne sont pas de même nature que celles de France Télécom. Tous les dossiers font régulièrement l'objet de consultations et de tables rondes au sein des différentes Instances Représentatives du Personnel (IRP).

[REDACTED] Secrétaire CGT du CE

Je vous propose de commencer par le vote d'une motion à bulletin secret, dont je vous donne lecture :

« Je suis d'accord pour que le CE Clientèles donne mandat à sa Secrétaire, Madame [REDACTED] pour procéder, avec l'assistance et la représentation de Maître [REDACTED] du cabinet d'avocats Fidal, au dépôt d'un recours en annulation devant la juridiction administrative concernant le dossier de demande de licenciement de Monsieur Pierre Coubasch de Vizcaya. »

[REDACTED] CFDT

Nous sommes pour un vote à bulletin secret.

[REDACTED] UNSA

Nous sommes contre un vote à bulletin secret.

[REDACTED] CFDT

Nous sommes contre un vote à bulletin secret. Faites-vous un recours contre un salarié du CE ou contre le Ministère du Travail ?

[REDACTED] secrétaire CGT

Il s'agit d'un recours à l'encontre de la décision du Ministère du Travail.

[REDACTED] CFTC

La CGT du CE Clientèles attaque le Ministère du Travail, parce que vous estimez qu'il rend de mauvaises décisions.

[REDACTED] secrétaire CGT

Ce n'est pas uniquement la CGT, puisque nous demandons un vote. Nous ne comprenons pas la réponse du Ministère du Travail, qui met en cause le CE Clientèles.

[REDACTED] UNSA

Je n'interviens pas sur le fond du contentieux. Le principe de surenchère me gêne. Le CE, en tant que personne morale, s'oppose à un salarié. Je trouve dommage qu'un contrat de travail prenne fin avec un litige aussi lourd. A l'instar de la mission du CE, le salarié a formulé le vœu de défendre ses pairs. Nous assistons à un combat fratricide.

L'inspecteur du travail a refusé le licenciement du salarié. Dès lors, le CE a demandé au fonctionnaire qui a rendu cette décision d'examiner à nouveau la situation. Celui-ci a, semble-t-il, refusé de le faire. Le CE a alors sommé les supérieurs hiérarchiques du fonctionnaire en question de se prononcer. Ce dernier est un juriste, formé au droit social. Or, le Ministre est entouré de juristes, lesquels ont confirmé la décision de l'inspecteur du travail. Voilà qu'aujourd'hui le CE réclame un recours contentieux, à savoir une démarche pour que le Tribunal Administratif mette en œuvre son instance. Bien qu'il s'agisse de juges indépendants, ils prendront vraisemblablement en considération les décisions d'autres juristes. Quel est l'intérêt d'aller aussi loin ?

[REDACTED] CFDT

Cette affaire complexe pose des problèmes de conscience, déontologiques et humains. Bien qu'ils ne soient pas en relation avec la procédure en cours, le salarié concerné a eu de graves problèmes de santé, lesquels doivent nous inciter à la prudence.

Cependant, nous contestons les motifs qui ont été mis en exergue dans le courrier du Ministre du Travail, pour refuser le licenciement. Si les élus de la CFDT avaient constaté un cas de harcèlement au sein du CE, ils l'auraient dénoncé, et ce quels que soient l'équipe en place et le salarié concerné. A priori, ce n'était pas le cas.

Nous sommes partagés entre deux options : d'une part, poursuivre la procédure pour rétablir la vérité ; d'autre part, cesser toute action pour éviter que ce salarié ne se sente persécuté une fois de plus et des répercussions sur son état de santé déjà fragile. Il serait sage de cesser la procédure, mais d'adresser un courrier au Ministre du Travail pour contester les motifs. Néanmoins, cette position ne fait pas l'unanimité parmi notre délégation. Afin de ne pas créer de tensions supplémentaires, nous avons décidé de ne pas donner de consignes de vote et de laisser nos trois élus se déterminer à bulletin secret, en leur âme et conscience.

[REDACTED] CFTC

Depuis toujours, la CFTC désapprouve l'acharnement à l'égard de ce salarié du CE. Nous ne prendrons pas part au vote.

[REDACTED] UNSA

L'UNSA souhaite suivre la voie de l'apaisement. Je quitterai la séance à 12 heures 30, pour aller siéger au Tribunal des affaires relatives à la sécurité sociale en compagnie de magistrats professionnels. En première instance, nous recherchons toujours la conciliation. Je rappelle à mon tour que le salarié concerné est en souffrance. Chacun se déterminera en son âme et conscience.

[REDACTED] UNSA

L'UNSA estime que cette affaire, débutée en 2007, n'a que trop duré. Le CE y a engagé beaucoup d'énergie et de fonds. Je rappelle que cet argent provient de ceux qui nous ont élus et nous font confiance. Je pense qu'ils ne soutiendraient pas ce recours.

L'inspecteur du travail et le Ministère du Travail ont réfuté les cinq points d'accusation argumentant la demande de licenciement. L'avocat de Lille, qui n'est même pas l'avocat du CE, souhaite continuer la procédure, parce qu'il s'agit de son gagne-pain ! L'UNSA désapprouve l'acharnement et les poursuites à l'égard de ce salarié.

[REDACTED] UNSA

D'un point de vue comptable, j'avais demandé, lors du dernier CE, où figuraient les provisions et pourquoi ce budget avait été provisionné sur celui des activités sociales, au lieu d'être rattaché au budget de fonctionnement du CE.

[REDACTED] secrétaire CGT

Il faudrait poser la question au trésorier.

[REDACTED] Pte des AS CFDT

Nous avons déjà répondu à cette question, en indiquant que ce budget relevait du fonctionnement du CE.

[REDACTED] UNSA

Le budget n'a pas encore été voté et ne le sera sûrement pas. Le trésorier n'est pas présent pour se défendre. Même si ce dernier n'approuve pas toutes les décisions, il fait néanmoins son possible pour que la trésorerie fonctionne au mieux.

[REDACTED] Représentant Syndical CGT

La position de la CGT consiste à laisser les élus libres de leur vote. Ce sujet n'est pas une lutte fratricide, ainsi que l'UNSA, la CFTC et Sud, lorsque cette Organisation Syndicale était encore présente, se plaisent à le considérer. Ce sujet relève des rapports internes au Comité d'Entreprise.

Le principe du vote de la motion à bulletin secret a été adopté avec sept voix pour.

La motion est adoptée, avec six voix pour, quatre voix contre et un refus de vote.

[REDACTED]

Au 1^{er} octobre 2009, Jacques Damas a été nommé Directeur Général de la sécurité et de la qualité du service ferroviaire. A ce titre, il est en charge du pilotage de la sécurité de la circulation ferroviaire. Ainsi, une évolution des entités rattachées à Jacques Damas, laquelle concerne le CE Clientèles et le CE Transverses, se fait jour. La partie PROS migre et quitte la DOI. La Direction de la sécurité, la Direction des audits de la sécurité et le projet « Transformation Managériale », piloté par Bénédicte Tilloy, passent sous la responsabilité de Jacques Damas. Nous proposons que les agents concernés conservent leurs affectations quant aux instances de CE, DP, CHSCT, etc., jusqu'aux prochaines élections professionnelles de mars 2011.

[REDACTED]

Qu'est-ce que l'entité PROS ? Combien d'agents comporte-t-elle ?

[REDACTED]

La partie PROS est sous la responsabilité de Monsieur Régis. Il s'agit de petites entités, en termes de nombre d'agents. Les chiffres sont quasiment identiques entre le départ de PROS et l'arrivée de la Direction de la Sécurité, de la Direction des Audits de la Sécurité, dans le périmètre de